

Le 11 janvier 2016

**Destinataires :** Tous les membres du SEFPO

**OBJET :** Garde d'enfants

---

Le service de garde d'enfants est coordonné par le bureau du Congrès en collaboration avec le prestataire en chef du service de garde d'enfants (professionnel de la petite enfance) durant le Congrès annuel 2016 du SEFPO, du 14 au 16 avril 2016.

Les services de garde d'enfants sont régis par la *Loi sur les garderies*. La loi définit les lignes directrices afin que les enfants qui sont gardés par d'autres personnes soient pris en charge correctement. Elle stipule le nombre d'enfants, en fonction de leurs âges, qui doivent être sous la surveillance d'un adulte.

Le ratio employés-enfants prescrit par la loi est le suivant :

Nourrisson	➤	de six semaines à 18 mois	1/3
Bambin	➤	de 18 à 30 mois	1/5
Préscolaire	➤	de 30 mois à 6 ans	1/8
Scolaire	➤	de 6 à 7 ans	1/15
Scolaire	➤	8 ans et +	1/15

Votre contribution est nécessaire pour veiller à ce que votre/vos enfant(s) reçoive(nt) les soins de qualité optimale conformément à la *Loi sur les garderies*. Si vous avez l'intention de laisser votre/vos enfant(s) au service de garde d'enfants du Congrès, veuillez-vous assurer de remplir les formulaires d'inscription pour la garde d'enfants (violet et en anglais seulement pour des raisons de sécurité) et les envoyer avec vos renseignements d'identification à votre bureau régional au plus tard le **19 février 2016**. Cela nous permettra d'avoir suffisamment de personnel disponible pour s'occuper de tous les enfants en fonction de leur âge et de leurs besoins particuliers.

En solidarité,

Warren (Smokey) Thomas  
Président du SEFPO

WT/ms

Le 11 janvier 2016

## À TOUS LES PARENTS/TUTEURS QUI LAISSENT LEUR(S) ENFANT(S) AU SERVICE DE GARDE D'ENFANTS DU CONGRÈS 2016

Chers confrères et chères consœurs,

Permettez-moi de me présenter comme le prestataire en chef du service de garde d'enfants pour le Congrès 2016 du SEFPO.

On a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour organiser les horaires, les activités et les programmes pour chaque groupe d'âge. Les enfants seront divisés en groupes d'activité en fonction de leur âge et il y aura une travailleuse de la petite enfance qualifiée dans chaque groupe en tout temps.

### Les nourrissons et les bambins

Les nourrissons (jusqu'à 18 mois) et les bambins (18 à 30 mois) seront pris en charge en fonction de leurs besoins individuels. Veuillez apporter toutes les préparations pour nourrissons, comme les biberons, les couches et la nourriture de bébé dont votre enfant a besoin. Nous aurons un lit de bébé pour que votre enfant puisse se reposer, mais nous vous saurions gré d'apporter une petite chaise, comme par exemple un siège d'enfant pour voiture ou une poussette, qui peut être utilisé pour donner le repas, etc.

### Âge préscolaire et scolaire

Pour les enfants d'âge préscolaire (30 mois à 6 ans) et pour les enfants d'âge scolaire (de 6 à 11 ans), il y aura des jouets et des activités correspondant à leur âge, y compris de la musique, des invités spéciaux (si disponible), des histoires, des activités créatives, des mises en scène, des activités sensorielles, des activités motrices fines et globales.

### Programme des ados (obligatoire)

Pour les 12 ans et plus, le SEFPO organise un **programme OBLIGATOIRE** pour ce groupe d'âge. Les enfants qui sont dans ce groupe d'âge doivent assister à ce programme pour que la demande de remboursement des dépenses soit considérée.

On donnera aux enfants qui sont assez grands pour manger de la nourriture des collations et des déjeuners sains et nutritifs qui répondent aux directives énoncées dans la *Loi sur les garderies*.

Veuillez vous assurer de déposer et de venir chercher vos enfants selon le calendrier ci-dessous.

Nos heures d'ouverture sont les suivantes :

Mercredi	19 h - 24 h (minuit) (Veuillez faire souper votre/vos enfant(s) avant de le(s) déposer à 19 h)
Jeudi	8 h - 24 h (minuit) <b>Fermé de 17 h 30 à 18 h 30 pour le souper du personnel</b> (Veuillez faire souper votre/vos enfant(s) avant de le(s) déposer pour la soirée)
Vendredi	7 h - 24 h (minuit) <b>Fermé de 17 h 30 à 18 h 30 pour le souper du personnel</b> (Veuillez faire souper votre/vos enfant(s) avant de le(s) déposer pour la soirée)
Samedi	8 h 30 – 13 h

En solidarité,

Emilsa Sealy, section locale 588  
Prestataire en chef du service de garde d'enfants

**MENU POUR ENFANTS  
CONGRÈS 2016 DU SEFPO**

	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b> VENDREDI</b>	<b>SAMEDI</b>
<b>COLLATION DU MATIN</b>		Pain plat et fromage Fruit/jus	Bagel et fromage à la crème Jus	Fruit/céréales Jus
<b>DÉJEUNER</b>		Doigts de poulet Frites Légumes crus coupés Lait Fruit Purée de pommes de terre (pour les nourrissons)	Pâtes et sauce à la viande Salade du jardin Lait Fruit Purée de pommes de terre (pour les nourrissons)	Sandwichs assortis Légumes crus et lait Fruit
<b>COLLATION DE L'APRÈS-MIDI</b>		Croissants Fromage à la crème Fruits Jus	Légumes Barquette Barres de céréales Jus	
<b>COLLATION DU SOIR</b>	Maïs soufflé Croustilles Salsa	Yaourt Gâteaux de riz Fruits Jus	Craquelins Fromage Collations aux fruits Croustilles de maïs/Nacho Salsa	

**Puisque tous les enfants ne peuvent pas consommer de la nourriture pour adulte, nous aurons également plusieurs sortes de petits biscuits, des bagels et de la compote de pommes. N'oubliez pas d'apporter toutes les préparations pour nourrisson, comme les biberons et la nourriture de bébé dont votre enfant a besoin.**

## CONTRAT AVEC LES PARENTS

**Veillez lire et discuter de ce contrat avec vos enfants.**

Les politiques du service de garde d'enfants du SEFPO s'appliquent aux membres qui sont les parents de l'enfant, ou qui ont une relation de parenté avec l'enfant, qui est inscrit au programme de garde d'enfants. Cela comprend les parents, les tuteurs légaux et les parents-substituts. Veuillez trouver ci-dessous, les politiques qui ont été établies par le service de garde d'enfants du SEFPO, conformément à la *Loi sur les garderies*. Tous les parents qui inscrivent leurs enfants au service de garde d'enfant du Congrès 2016 doivent respecter ces politiques.

1. Si votre enfant tombe malade, on vous demandera de venir le chercher dès que possible. À titre de précaution, votre enfant ne sera réadmis au service de garde d'enfants qu'après une période de 24 heures sans fièvre.
2. Seuls les médicaments d'ordonnance dans leur contenant d'origine avec le nom de l'enfant, la date de délivrance, le nom du médecin, la posologie, la pharmacie et les renseignements sur les conditions d'entreposage seront administrés. Un tableau journalier des médicaments d'ordonnance à administrer doit être dûment rempli au préalable.
3. Par mesure de sécurité, un adulte doit signer le registre chaque fois qu'il dépose ou vient chercher son/ses enfant(s).
4. Personne d'autre que les parents dont le nom figure sur le formulaire d'inscription n'est autorisée à reprendre un enfant au service de garde d'enfants.
5. **Le service de garde d'enfants ferme tous les jours de 17 h 30 à 18 h 30 pour le souper et à minuit. Durant ces périodes, vous êtes responsable de votre/vos enfant(s). Veillez noter que le souper n'est pas fourni.**
6. Veuillez apporter tout ce qui est nécessaire à votre enfant, comme par exemple les biberons, les préparations pour nourrisson, les couches, la nourriture de bébé, les poussettes, les sièges pour bébé, leurs jouets/objets préférés pour s'endormir, etc.
7. Les employées du service de garde d'enfants sont les seuls responsables de la programmation et planification de la journée, à l'exception des besoins spéciaux.
8. Tous les enfants de 12 ans et plus doivent **OBLIGATOIREMENT** assister au **programme des ados**.
9. Les employées du service de garde d'enfants n'ont pas suivi la formation spécialisée additionnelle pour s'occuper d'enfants ayant des besoins spéciaux. Si votre enfant a besoin de tels services, veuillez nous avvertir à l'avance afin que nous puissions faire appel à du personnel spécialisé.
10. Les jouets électroniques et les téléphones cellulaires, etc. ne sont pas acceptés dans la garderie.